# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 octobre 2018

M. le Maire débute la séance et demande à l'assemblée de se prononcer pour l'inscription d'un point supplémentaire concernant la forêt. Le Conseil à l'unanimité donne son accord.

#### Prise de commandement de la COB de BLETTERANS par l'Ad/C. JOURDAIN le 27/09/2018

M. le Maire a assisté à la cérémonie de prise de commandement de la COB de Bletterans par l'adjudant-chef Jourdain. A l'issue, une réunion «questions-réponses» avec l'ensemble du personnel de l'unité a été organisée.

#### Pays Lédonien, compte-rendu de la réunion du 01/10/2018 sur les autorisations d'urbanisme

M. le Maire accompagné d'une secrétaire ont assisté à un temps d'échanges sur l'instruction des autorisations d'urbanisme par le Pays Lédonien.

#### A.G. Foyer Rural de Domblans le 05/10/2018. Election d'un nouveau bureau

M. le Maire était invité à l'assemblée générale du Foyer Rural à laquelle ont participé 55 personnes (pour environ 110 adhérents). Suite à la démission de la Présidente Mme Annick GUILLAUME, un nouveau bureau a été élu :

- Présidente : Mme Michèle CHEVAUX - Vice-présidente : Mme Marie-Jeanne POINSOT

- Trésorière : Mme Colette MONNOT - Trésorière adjointe : Mme Marie-Noëlle COLIN

- Secrétaire : Mme Marie-Claude CHALANDARD - Secrétaire adjointe : Mme Annie PARIS

### A.G. des Anciens de la Gendarmerie Nationale le 09/10/2018 à la Salle des Fêtes de Domblans

M. le Maire était invité à l'Assemblée Générale des anciens de la Gendarmerie du Jura. Beaucoup de participants et d'officiers de Lons-le-Saunier et de Dole étaient présents.

# Commune Nouvelle, compte-rendu de la réunion du 12/10/2018 à Domblans, Maires et Adjoints – Lettre à M. le Préfet

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu de la réunion Maires et Adjoints des Communes de Bréry et Domblans du 12 octobre. Après discussions sur les communes déléguées ou non, la proposition d'un vote pour le choix du nom de la Commune «Domblans sur Seille», il est décidé qu'un Conseil municipal spécifique à la prise de décision aura lieu après la réunion publique du 9 novembre (ouverte aux habitants des 2 communes) et le rendez-vous avec M. le Préfet du Jura et les Maires des 2 Communes.

# Construction de la Nouvelle Gendarmerie, compte-rendu de la réunion du 16/10/2018 à la Mairie, avec les représentants de la Gendarmerie, le SIDEC, la Maîtrise d'œuvre et les Elus

L'objectif de cette réunion était la présentation par M. LADOY, architecte, des premières esquisses des bâtiments et de recueillir les observations de la gendarmerie.

Suite aux observations recueillies de la gendarmerie concernant quelques contraintes liées à la sécurité (cellule de dégrisement, chambre forte et d'autres moins importantes), l'architecte doit soumettre un nouveau projet. Les responsables de la Gendarmerie du Jura rappellent que le processus de décision implique la direction générale qui émet un avis sur le projet qui conditionne la mise en chantier de l'opération.

M. le Maire conclut en indiquant qu'à ce jour la Commune n'a toujours pas été destinataire du compte-rendu des fouilles archéologiques.

# ENEDIS, réunion de piquetage du 18/10/2018 pour l'alimentation électrique de la SCI La Sarrazine. Devis pour pose de janolène + câble de terre par l'entreprise

Suite à la réunion de piquetage pour les travaux d'extension BTS par ENEDIS pour la SCI la Sarrazine, il est apparu opportun pour la Commune de faire poser un janolène pour les travaux d'éclairage public. Le devis d'un montant de 1620 € TTC a été accepté.

### Compte-rendu du Conseil Communautaire du 18/10/2018 à Domblans (Mme MARTELIN)

Mme MARTELIN rend compte du Conseil Communautaire (voir CR CCBHS)

### Recouvrement de la participation du SIARD pour les travaux de secrétariat 2018. Délibération

Vu que la contribution informatique de gestion (I.D.G.) pour le SIARD est intégrée dans le PACK Standard de Magnus et facturée à la Commune de DOMBLANS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au mandatement de cette participation qui s'élève à 500 € pour l'année 2018.

### Recouvrement de la participation du SIARD pour l'IDG 2018. Délibération

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le montant de l'indemnité due par le S.I.AR.D. à la Commune pour les travaux de secrétariat s'élève à 2500 € pour l'année 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au recouvrement de cette somme auprès du S.I.A.R.D.

### Actualisation des tarifs pour 2019 : ancien cimetière, columbarium, droit de place. Délibération

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs appliqués en 2018 pour l'ancien cimetière (concessions et cases du columbarium), les droits de places pour camions outillage et camion pizzas, emplacement stockage bois de chauffage, droit d'occupation de terrain à un apiculteur :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Concessions ancien cimetière → durée 50 ans	32,00 €	33,00 €
Cases columbarium ancien cimetière  → durée 50 ans	1300,00€	1300,00 €
Droit de place camions outillage	84,00 €	85,50 €
Camions pizzas (trimestre)	59,00 €	60,00 €
Emplacement stockage bois de chauffage / an	16,00 €	17,00 €
Droit occupation de terrain à un apiculteur / an	41,00 €	42,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus à compter du 1er janvier 2019.

#### Actualisation des tarifs pour 2019 : nouveau cimetière. Délibération

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **► Concessions** (location du terrain) :

- Sépulture ou caveau → 15 ans : 107 €
→ 30 ans : 209 €

- Mini caveau (à urnes) → 15 ans : 52 €
→ 30 ans : 104 €

▶ Columbarium

→ 15 ans : 260 € (propriété de la Commune)
 → 30 ans : 520 € (propriété de la Commune)

### Remplacement photocopieur de la Mairie, proposition AXURA (XEROX). Décision

Vu l'offre financière établie par XEROX pour le remplacement du photocopieur Vu que cette nouvelle proposition fait ressortir une économie de 209.75 € HT /trimestre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte l'offre établie par XEROX
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

### Bulletin Municipal, date de remise des articles à Mme GAUCHET

Mme GAUCHET propose de fixer la date de remise des articles pour le bulletin municipal au 1er décembre 2018.

#### Fixation d'une date de réunion de la commission bois

La Commission bois et forêt propose de se réunir en Mairie le mercredi 14 novembre à 18 h 30 en Mairie.

#### Parcelle boisée à Blandans – Décision

Vu la nouvelle proposition de prix de M. VUILLAUME à 35 000 € pour sa parcelle boisée cadastrée ZE 034 sise à Domblans alors que l'accord initial était de 33 000 €,

Vu l'exposé de la situation au Conseil Municipal,

Compte tenu que l'ensemble des conseillers a été étonné de ce revirement après l'accord initial,

Dans ces conditions, la commune a décidé de ne pas poursuivre la négociation avec M. VUILLAUME et ne va donc pas surenchérir. Le budget alloué à cette opération reste néanmoins disponible jusqu'à la fin de l'année.

# Rappel des règles aux propriétaires et usagers des terrains situés dans le périmètre rapproché du puit de captage de Domblans

M. RIZZI indique qu'il serait judicieux de rappeler aux exploitants les règles d'utilisation de produits phytosanitaires dans le périmètre de protection du puits de captage (voir arrêté préfectoral du 14/04/2009).

## Point rapide sur l'organisation de la cérémonie du 11 Novembre et du repas des anciens

M. le Maire rappelle qu'en raison du centenaire de l'armistice de 1918, la cérémonie du 11 novembre est avancée à 10 heures au lieu de 10 h30 habituellement. Les enfants de l'école interprèteront plusieurs chants afin de relever le sens de la cérémonie. D'autre part, il est proposé par la Préfecture d'illuminer le monument aux morts avec des bougies le samedi 10 novembre en début de soirée et de faire retentir les cloches le 11 novembre à 11 heures.

Pour le repas des personnes âgées, la mise en place des tables et décoration est fixée samedi 10 novembre à 17h30 à la salle des fêtes.

#### Opération brioches 2018, résultat de la vente (Mme GUILLAUME-BELLE)

Mme GUILLAUME-BELLE rend compte de l'opération brioches 2018 : 294 brioches vendues sur 300 pour une recette de

1470 €. Ont participé 12 élus, 13 bénévoles, 2 membres du CMJ. Les tournées seront réactualisées en 2019.

# Effacement rural lotissement de la Sarazine, avant-projet sommaire. Décision de confirmer notre volonté de réaliser les travaux

Vu l'avant-projet sommaire établi par le SIDEC pour les travaux d'effacement rural pour lotissement de la Sarazine dont le plan de financement prévisionnel sommaire est le suivant :

- effacement rural :
  - ➤ solde net à la charge du demandeur : 62 733,58 €
- éclairage public sur travaux esthétique :
  - ► solde à la charge du demandeur : 28 908,35 €
- infrastructure téléphonique sur travaux d'effacement et renforcement :
  - ➤ solde à la charge du demandeur : 14 443,38 €

### → Soit un solde total à la charge de la Commune de 106 085,31 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer l'avant-projet sommaire

- précise que ce n'est qu'un accord de principe et que la décision définitive sera prise lors de l'élaboration du budget primitif 2019

# Actualisation des tarifs 2018 pour 2019 : eau + assainissement + participation pour l'assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs énoncés ci-dessus à compter du 01/01/2019

	Tarif 2018 H.T.	Tarif 2019 H.T.	
Taxe d'abonnement	6,40 €	6,50 €	
Location compteur	8,70 €	8,80 €	
Consommation eau potable	0,600 €	0,700 €	
Taxe d'assainissement	0,540 €	0,550 €	
Abonnement fixe assainissement (SIARD) Redevance proportionnelle (SIARD)	Tarifs fixés par le SIARD	Tarifs fixés par le SIARD	
Analyses obligatoires	0,050 €	0,051 €	
Vérification réseau-nettoyage	0,075€	0,076 €	
Prélèvement ressource en eau	0,096 €	0,097 €	
Modernisation des réseaux de collecte Redevance pollution domestique	Tarifs fixés par Agence de l'Eau	Tarifs fixés par Agence de l'Eau	
Compteurs industriels	Tarifs 2018 H.T.	Tarifs 2019 H.T.	
S.A. V33	219,00 € 205,80 €	220,00 € 206,80 €	
S.A. RAVIER	155,10 €	156,00 €	
SCI LA VALICHETTE	29,80 €	30,40 €	
CHATEAU DE LA MUYRE	29,80 €	30,40 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs énoncés ci-dessus à compter du 01/01/2019.

- <u>Hors lotissement communal</u> : 385 € x 3 ans = 1155 €

- Lotissement communal : 440 € x 1 seul versement = 440 €

# <u>Demande de Mme MAITRE Elena, responsable de l'activité « cirque » au sein du Foyer Rural de</u> Domblans

Vu la demande de Mme Eléna MAITRE, animatrice de l'activité cirque au sein du Foyer Rural de Domblans pour l'achat d'un cerceau aérien d'un montant d'environ 505 €,

Compte tenu que cette activité regroupe un nombre important d'enfants, que ce cerceau sera utilisé uniquement dans la salle de motricité de l'école sous sa surveillance et contribuera ainsi à enrichir son activité, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- émet un avis favorable à cette demande
- indique que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2019

# <u>Problème de remise en route des chauffages de l'école et de la Salle des Fêtes. Interventions des entreprises</u>

M. CAMPY explique que la sonde extérieure pour le chauffage était de nouveau en panne. Il a de nouveau fallu procéder à son remplacement. Il y a eu également un problème à la salle des fêtes pour la remise en route du chauffage : lors de la vérification de la cuve de gaz, l'entreprise a remplacé le gaz par du gaz inerte et a oublié de purger les tuyaux.

# <u>CCBHS</u>, demande d'occupation de la Salle des Fêtes pour les enfants du périscolaire le mercredi. Convention ?

M. CAMPY fait part d'une demande de la CCBHS pour que les enfants inscrits au périscolaire puissent utiliser la petite salle de la salle des fêtes pour y organiser des activités. Le Conseil est favorable à cette proposition dans la mesure où il n'y aura pas de consommation de chauffage (la salle étant tempérée à 16 ° en période hivernale), et à condition que celle-ci ne soit pas louée. Le balayage et récurage devra être réalisé à chaque utilisation.

### Point sur la réfection des escaliers extérieurs de la Gendarmerie, côté logements

La réfection des escaliers a été réalisée par l'entreprise TLM du Revermont pour un montant de 1996,80 € TTC.

# RAMI – Projet de renouvellement et extension des Lieux Accueil Enfants Parents (LAEP). Enfance Jeunesse CCBHS

M. le Maire et M. CAMPY ont rencontré Mme Armelle TREBOUTE, responsable du RAMI (Relais Assistantes Maternelles Itinérants) et du LAEP (Lieux Accueil Enfants Parents) qui est venue présenter le projet de la CCBHS qui souhaite étendre son service parentalité en ouvrant le LAEP une seconde matinée par semaine sur la Commune de DOMBLANS, compte tenu que la fréquentation est en augmentation constante.

Il serait envisagé par la Com.com le projet de fermeture du préau qui pourrait être subventionné à hauteur de 80 % par Jeunesse et Sport. Un dossier de demande de subvention sera constitué par le responsable des bâtiments de la Com.com.

# <u>Actualisation des tarifs 2020 : Salle des Fêtes + gaz + 2019 location du CLSH + garages communaux 2020 : frais de scolarité des enfants extérieurs à la Commune</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les montants proposés à compter du 01/01/2020 comme suit (voir annexes) :

## Salle des Fêtes de DOMBLANS – TARIFS DE LOCATION à dater du 01/01/2020

(Délibération du Conseil Municipal du 30/10/2018)

- ◆ <u>Tout utilisateur</u> assure le nettoyage tel qu'il est précisé dans le règlement, et paye la consommation de gaz générée par le chauffage ou l'utilisation de la cuisine. La petite salle et la grande salle ne peuvent être louées aux mêmes dates à des utilisateurs différents.
- ◆ Sonorisation: tarif unique 40,00 €. Pas de location si présence dans la salle d'un orchestre ou sono extérieure.

Surfaces utilisées Utilisateurs	Surface :	Grande Salle <sup>1</sup> Surface : 250 m <sup>2</sup> Capacité : 170 personnes autour piste de danse		Cuisine  Equipée d'un lave-vaisselle à cycle de 1 à 3 mn		<b>Salle <sup>2</sup></b> : 70 m <sup>2</sup>	Sonorisation  Platine CD ou Cassettes – Micro H.F.	Tables 4 personnes	Tables 6 personnes	Chais e
	W.E. court <sup>3</sup> (ou 1 jour) samedi ou dimanche	W.E. long  4  (ou 2 jours) samedi et dimanche	W.E. court	W.E. long	W.E. court	W.E. long	40,00 €/jour	Dimensions en cm 120 x 80	Dimensions en cm 180 x 80	
1 – DOMBLANS	165,00 €	255,00 €	42,00 €	63,00 €	63,00 €	83,00 €	40,00 €/jour	Nombre de tables	Nombre de tables	250

2 – EXTERIEUR	255,00 €	382,00 €	65,00 €	107,0 0 €	107,0 0€	168,0 0 €	40,00 €/jour	20	30	
3 – PROFESSIONNELS (lorsque vente sur place)	427,00	€/jour	107,00	) €/jour	107,00	€/jour	40,00 €/jour			

<sup>1</sup> Comprend grande salle avec scène + hall + bar + vestiaires + sanitaires 2 Comprend petite salle + hall avec bar, vestiaires et sanitaires

# Tarifs d'utilisation de la salle en semaine (Délibération en date du 30/10/2018)

> Les lundi, mardi, mercredi et jeudi ouvrables, le tarif de location est le tarif général divisé par 2, selon chacune des 3 catégories d'utilisateurs (Domblans, extérieur, professionnels avec vente), et pour chacune des surfaces utilisées.

#### Il est précisé que cette minoration de tarif :

- ne s'applique pas les jours fériés : lundi de Pâques, 1er mai, 8 mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1er novembre, 11 novembre, Jour de l'An et Noël...) et veille de ces jours fériés.
- ne s'applique pas à la facture d'énergie, ni à l'utilisation de la sono.
- > Un tarif réduit sera appliqué aux utilisateurs de la salle des fêtes dans le cadre d'obsèques (location en journée uniquement).

#### TARIFS (électricité et chauffage compris)

- salle des associations + kitchenette adjacente : 34,00 €
- grande salle + hall d'entrée + vestiaires + sanitaires : 87,00 €
- salle des associations + kitchenette adjacente + grande salle + hall d'entrée + vestiaires + sanitaires : 108 €

### Fixation du tarif du gaz pour la salle des fêtes à compter du 01/01/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le tarif du gaz à 3,90 € le m³ à compter du 01/01/2020.

## Frais de scolarité des enfants extérieurs à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les frais de scolarité facturés aux Communes ayant des enfants scolarisés à l'école de Domblans pour l'année scolaire 2019/2020 :

Elèves en primaire : 360 €
Elèves en maternelle : 1330 €

#### Lettre de Thierry VIEUX. Réponse à lui apporter

M. COURTOUT propose à la commission voirie-sécurité de se réunir le 30 novembre pour adresser une réponse au courrier de M. VIEUX

#### A.G. de l'Association AIR le 05/10/2018. Compte-rendu

M. COURTOUT tient à la disposition de chacun le compte rendu de l'assemblée générale. Il précise qu'il n'y a pas eu en 2017 d'augmentation sur les emplois des personnes embauchées par les Communes et que les communes adhérentes à l'Association ne sont pas assez nombreuses.

#### Point sur les travaux communaux et intercommunaux

M. COURTOUT indique que :

- les travaux communaux débuteront le 5/11 ou le 12/11 en fonction des réponses des DICT
- les travaux intercommunaux de rabotage et préparation avant enrobé débuteront le mercredi 31/10. La pose de l'enrobé est prévue le 7/11 (Chemin du Prélot)

# <u>Panneaux pour les commerces. Franche-Comté Signaux n'a jamais reçu la commande. Nouvelle commande</u>

M. COURTOUT indique qu'à la suite d'un problème informatique Franche-Comté Signaux n'a jamais reçu le mail de commande envoyé au mois d'août. La commande a donc été renouvelée et validée courant octobre.

#### **QUESTIONS DIVERSES**: (tous intervenants)

- Courrier du Comité Départemental du Jura de la ligue nationale contre le cancer sollicite une subvention : l'assemblée reporte ce sujet lors de l'élaboration du budget 2019
- Courrier de Mme la directrice de l'école de Domblans qui remercie la Commune d'avoir accepté la prise en charge de la dépense liée à l'achat de nouveaux livres de lecture. Toutefois suite à la dernière facture du contrat du photocopieur de l'école dont le montant s'avère moins élevé que prévu, l'école n'aura pas besoin de cette rallonge budgétaire
- Colis de fin d'année pour les personnes âgées de 70 ans et plus n'ayant pas participé au repas :
   l'assemblée souhaite que les colis soient achetés comme l'année précédente au magasin local (Carrefour Market)
- Rappel : réunion du Conseil Municipal spécifique pour la Commune Nouvelle le mercredi 21 novembre 2018 à 19 heures
- Prochaine séance du Conseil Municipal fixée au mardi 27 novembre 2018 à 19 heures

La séance est levée à 22h15